

## **Point 7.6 de l'ordre du jour : Résultats stratégiques des CdP de Bâle, Rotterdam et Stockholm**

### **Objet du document**

1. Informer les participants des résultats de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la convention de Bâle, de la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties à la convention de Rotterdam et de la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties à la convention de Stockholm.

### **Contexte**

2. La convention de Bâle aborde des enjeux tels que la gestion, l'élimination et le transport transfrontalier des quatre-cents millions de tonnes estimées de déchets dangereux produits dans le monde chaque année.
3. La convention de Rotterdam crée des obligations légalement contraignantes pour la mise en œuvre de la procédure de consentement préalable donné en connaissance de cause afin d'encourager le partage des responsabilités et la collaboration entre les parties en matière de commerce international de certains produits chimiques dangereux afin de protéger la santé humaine et l'environnement d'éventuels dommages, et de contribuer à une utilisation de ces produits chimiques dangereux respectueuse de l'environnement.
4. La convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants est un traité environnemental qui vise à éliminer ou à restreindre la production et l'utilisation de ces polluants organiques persistants.

### **Préparation pour les conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm**

5. Le Secrétariat des conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (« conventions BRS ») a encadré la préparation régionale pour les conventions BRS au cours des mois qui ont précédé les rencontres en présentiel de la triple CdP aux conventions BRS. La réunion préparatoire régionale de l'Asie-Pacifique s'est tenue du 27 au 29 mars 2022 à la fois en présentiel à Bali, en Indonésie, et de façon virtuelle. L'objectif de cette réunion préparatoire était de donner aux Parties la possibilité de se consulter avant la rencontre en présentiel des CdP organisée du 6 au 17 juin 2022 à Genève, en Suisse, afin d'examiner les documents de la réunion, de débattre des sujets essentiels, de recenser les priorités et les principales difficultés propres à la région, et de contribuer à la formulation des positions régionales.
6. En raison des restrictions de voyage international, aucune des Parties aux conventions BRS de la région du Pacifique n'a pu assister à la réunion préparatoire. En raison du décalage horaire avec l'Indonésie et de problèmes d'accès à Internet, seules quelques Parties du Pacifique ont pu participer à la réunion préparatoire via la plateforme en ligne fournie par le Secrétariat des conventions BRS.

7. Souhaitant garantir la représentation de la voix du Pacifique aux CdP, le PROE a organisé et hébergé un atelier virtuel préparatoire sous-régional entre le 17 et le 19 mai 2022. Cette réunion a pu compter sur une importante participation de délégués, et observateurs des États fédérés de Micronésie, des Fidji, des îles Cook, des Îles Marshall, des Îles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, des Palaos, du Samoa, des Tonga, des Tuvalu et de Vanuatu. Des délégations des Membres métropolitains du PROE (Australie, États-Unis d'Amérique et Nouvelle-Zélande) étaient également présentes.
8. La réunion préparatoire sous-régionale a donné aux Parties océaniques des conventions BRS la possibilité de mener un *talanoa* sur les CdP à ces conventions dans le but de :
  - discuter de l'ordre du jour de ces conventions ;
  - recenser les priorités et les défis régionaux et encadrer la préparation des positions régionales ;
  - confirmer le soutien continu que les Membres aimeraient obtenir de la part du PROE.
9. Une communication de suivi a été entreprise par le PROE pour confirmer la participation des Parties océaniques aux CdP des conventions BRS. Alors que les Fidji, les Tuvalu et le Vanuatu ont confirmé leur inscription aux CdP, seul le Vanuatu a pu y assister à Genève, en Suisse.
10. Les Membres ont été invités par le PROE à rejoindre un groupe WhatsApp pour la coordination de la communication en ligne afin d'organiser régulièrement des réunions virtuelles et de discuter des diverses manifestations ou de préparer les différentes sessions.

## Résumé des principaux résultats des CdP aux conventions BRS

### Convention de Bâle

11. Résumé des résultats de la rencontre en face-à-face de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la convention de Bâle : lors de cette rencontre, la réunion a abordé les points de l'ordre du jour qui n'avaient pas été examinés ou pour lesquels aucune conclusion n'avait été trouvée pendant la discussion en ligne. La Conférence des Parties a, entre autres :
  - adopté des amendements aux annexes II, VII et IX de la Convention, suite à la proposition du Ghana et de la Suisse, soumettant l'ensemble des mouvements transfrontaliers de déchets électroniques, dangereux ou non, à la procédure de consentement préalable donné en connaissance de cause prévue par la Convention ;
  - adopté des directives techniques sur les déchets à base de mercure, les polluants organiques persistants et sur l'incinération des déchets dangereux et autres dans le respect de l'environnement conformément aux opérations d'élimination D10 et R1, sur les décharges expressément conçues (D5), ainsi que sur deux notes d'orientation préparées par le Comité chargé de la mise en œuvre et de la conformité (une relative aux mouvements transfrontaliers, l'autre à l'assurance, aux garanties et aux obligations) ;
  - décidé d'actualiser les directives techniques sur la gestion respectueuse de l'environnement des batteries au plomb usagées, d'initier l'élaboration de directives techniques sur la gestion respectueuse de l'environnement de tout type de piles usagées, d'améliorer le cadre stratégique de la Convention et de chercher une nouvelle piste de travail pour améliorer la fonction du consentement préalable en connaissance de cause.

### **Convention de Rotterdam**

12. Résumé des résultats de la rencontre en-face-à-face de la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties à la convention de Rotterdam : lors de cette rencontre, la réunion a abordé les points de l'ordre du jour qui n'avaient pas été examinés ou pour lesquels aucune conclusion n'avait été trouvée pendant l'échange en ligne. La Conférence des Parties a, entre autres :

- répertorié deux produits chimiques industriels à l'annexe III de la Convention (le décabromodiphényléther et l'acide perfluorooctanoïque, ses sels et les composés auxquels il participe) ;
- convenu du programme de travail 2022-2023 pour le récemment établi Comité chargé de la conformité.

### **Convention de Stockholm**

13. Résumé des résultats de la rencontre en-face-à-face de la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties à la convention de Stockholm : lors de cette rencontre, la réunion a abordé les points de l'ordre du jour qui n'avaient pas été examinés ou pour lesquels aucune conclusion n'avait été trouvée pendant l'échange en ligne. La Conférence des Parties a, entre autres :

- répertorié l'acide perfluorohexane sulfonique, ses sels et les composés auxquels il participe à l'annexe A de la Convention, en vue de leur élimination ;
- accueilli favorablement les nouvelles orientations en matière de bonnes techniques et bonnes pratiques environnementales disponibles qui ont été préparées par des spécialistes en la matière, et a pris acte des nouvelles orientations sur l'élaboration et l'actualisation des plans de mise en œuvre nationaux, ainsi que du projet de document d'orientation sur le recensement et la gestion des sites contaminés ;
- lancé une concertation sur la possibilité d'un plan de suppression progressive du DDT, exhorté les Parties à intensifier leurs efforts en mettant immédiatement en œuvre des actions destinées à éliminer son utilisation dans les équipements d'ici 2025 et à adopter une gestion respectueuse de l'environnement relatives aux déchets contenant du PCB d'ici 2028, et a appelé à un renforcement des efforts consentis par le Fonds pour l'environnement mondial, les organes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les ONG et autres afin d'aider les Parties à atteindre les objectifs de la Convention en matière de PCB.

### **Prochaines étapes pour le Secrétariat et les Membres après les CdP aux conventions BRS**

14. Sensibiliser le public au problème de la pollution chimique afin de souligner l'importance des conventions BRS pour les petits États insulaires en développement du Pacifique en mettant en œuvre des plans nationaux de sensibilisation et d'éducation à la pollution chimique.
15. Contribuer à la préparation des Membres du PROE en vue de leur participation au comité intergouvernemental de négociation afin de mettre en place un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique ainsi qu'un nouveau panel sur la politique scientifique qui devrait adopter une approche large de la gestion des déchets et des produits chimiques qui soit respectueuse de l'environnement. Les préparations sont en cours pour le premier atelier préparatoire du comité intergouvernemental de négociation du Pacifique, organisé du 16 au 18 août 2022 à Suva, aux Fidji, grâce à l'aide financière du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce.
16. Organiser des formations sur les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux pour renforcer la capacité institutionnelle et réduire autant que possible les cas de trafic illicite.

17. Aider les pays à satisfaire aux exigences en matière de comptes rendus leur incombant en vertu des conventions BRS.
18. Utiliser des projets adaptés pour aider les pays à satisfaire aux obligations leur incombant en vertu des conventions BRS.
19. Soutenir la participation des pays aux futures CdP via l'organisation d'ateliers préparatoires pour les pays du Pacifique, l'élaboration de positions régionales pour tenter de résoudre les problèmes et financer l'aide aux délégués du Pacifique afin de leur permettre de participer de façon physique aux CdP.

### **Recommandation**

20. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :

- 1) **encourager** les Membres qui sont Parties aux conventions BRS à participer aux futures CdP et rencontres y relatives afin de faire porter la voix du Pacifique et les besoins prioritaires ;
- 2) **remercier** l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les ONG pour l'aide apportée ;
- 3) **réaffirmer** notre engagement, aux Membres du PROE, à satisfaire aux exigences nous incombant au titre des conventions BRS pour prémunir notre région des incidences négatives des déchets dangereux et des produits chimiques ;
- 4) **prier** le Secrétariat de collaborer avec les Membres pour veiller à ce que les engagements faits aux CdP soient tenus.

---

Mercredi 29 juin 2022